

**PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX ANNEXES A LA CONVENTION SUR LA
CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE**

A. **PROPOSITION** : Inscription de *Diomedea chrysostoma* dans l'Annexe II

B. **AUTEUR DE LA PROPOSITION** : Gouvernement australien

C. **JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION**

1. **Taxon**

- 1.1 Classe Aves
- 1.2 Ordre Procellariiformes
- 1.3 Famille Diomedidae
- 1.4 Genre/espèce *Diomedea chrysostoma*
- 1.5 Nom(s) vernaculaire(s)
 - Grey-headed Albatross, Grey-headed Mollymawk (anglais)
 - Albatros Cabecigris (espagnol)
 - Albatros à tête grise (français)

2. **Données biologiques**

2.1 Répartition (actuelle et passée)

Reproduction observée sur : île Diego Ramirez (Chili), Géorgie méridionale (Royaume-Uni), îles Marion et du Prince Edward (Afrique du Sud), îles Crozet et Kerguelen (France), île Macquarie (Australie), îles Campbell (Nouvelle-Zélande).

La répartition maritime est mal connue. Circumpolaire dans les mers australes.

Maritime et pélagique, l'espèce aime les eaux de surface plus froides que les autres albatros. Elle se répand largement sur les mers australes, la plupart entre 65° et 35°, atteignant 15° dans la zone du courant de Humboldt.

2.2 Population

La population des reproducteurs est estimée à environ 92 000 couples ce qui équivaut à environ 600 000 individus (Gales sous presse).

Pour les *D. chrysostoma* et autres qui se reproduisent bisannuellement, l'interprétation de l'estimation de la population est problématique car il y a des fluctuations naturelles qui peuvent dans une certaine mesure découler des conditions de l'environnement. Ces fluctuations peuvent atteindre 45% en fonction du succès de la reproduction au cours de la saison précédente et du nombre d'adultes revenant pour se reproduire (Prince 1985). Sur les îles Campbell les interprétations sont aussi difficiles car de nombreuses estimations antérieures se réfèrent à des "centaines de milliers d'albatros" (Sorenson 1951), ne faisant aucune différence entre les *D. chrysostoma* et les *D. melanophris*. Des preuves photographiques depuis les années 40 montrent que la population a décliné de 38 à 57%. Certaines colonies ont décliné dans des proportions allant jusqu'à 88% dans les zones où les *D. chrysostoma* dominent (Moore et Moffat 1990b). Robertson (1980), cité dans Moore et Moffat (1990b) estime qu'il y a eu 11 500 couples de *D. chrysostoma* au nord de l'île, mais il s'est avéré que c'était une surestimation (Moore et Moffat 1990b). En 1987/88, on a estimé que le nombre de couples se reproduisant chaque année se situait entre 3 000 et 10 000, le chiffre le plus bas étant le plus vraisemblable (Moore et Moffat 1990b). Cette

estimations était basée sur des comptages effectués au cours d'une année et supposait que les *D. chrysostoma* comprenaient 20% de la population d'albatros, la proportion de chaque espèce ne pouvant être déterminée avec précision à partir de la plupart des photographies (Moore et Moffat 1990b). Par conséquent, la situation actuelle de la population totale de reproducteurs de cette espèce des îles Campbell n'est pas claire.

La population de *D. chrysostoma* sur l'île Macquarie est la plus petite de sa catégorie (la population totale de reproducteurs est de 80 à 100 couples environ) et, de ce fait, elle est considérée comme *vulnérable* par Garnett (1992). La situation antérieure de cette population n'est pas connue mais elle semble avoir été stable depuis 1992 lorsque "pas plus de 40 nids" ont été trouvés sur l'île (Falla 1937).

De la population mondiale de *D. chrysostoma* 50 à 60% se reproduisent en Géorgie méridionale. Une étude commencée en 1975 indiquait que presque toutes les colonies de *D. chrysostoma* en Géorgie méridionale avaient diminué depuis les années 50 à un taux moyen de 1,8% par an. Par exemple, la population de l'île Bird est passée de 14 777 couples à 11 583 entre 1976/77 et 1989/90 (P. Prince comm. pers. chez Gales 1993). Ce déclin est causé par une baisse de survie des jeunes dans les années 60 et 70 (Prince *et al.* 1994). On ne sait pas non plus si les groupes de plus jeunes (et pour le moment pas totalement recensés) ont un taux de survie supérieure (P. Prince comm. pers. chez Gales 1993). La cause la plus vraisemblable de cette diminution de survie des jeunes est la mortalité associée aux activités de pêche (Prince *et al.* 1994).

Des comptages de reproduction non publiés sur l'île Marion entre 1974 et 1995 semblent indiquer que cette population augmente après un déclin graduel (J. Cooper comm. pers. chez Gales, sous presse). Environ 6 733 couples de cette population se reproduisent chaque année, dont près de 80% sur l'île Marion. Un total d'environ 7 900 couples de *D. chrysostoma* se reproduisent chaque année sur les îles Kerguelen, alors que 5 946 couples se reproduisent chaque année sur quatre îles du groupe Crozet (Jouventin *et al.* 1984, Weimerskirch *et al.* 1986, 1989). On ne dispose d'aucun renseignement sur la situation passée et actuelle sauf le fait que les populations d'albatros étaient exploitées par les marins au siècle dernier (Weimerskirch *et al.* 1989). La situation actuelle de la population du cap Horn n'est pas clair non plus. D'après Schlatter (1984) la population serait de 20.000 individus, ce qui peut être vaguement interprété comme correspondant à 10 000 couples se reproduisant chaque année. On a signalé que la population subirait un déclin, la perspective de campagnes de pêche aux calmars constituant la principale menace envers la population (Schlatter 1984).

2.3 Habitat

Les couples peuvent utiliser le même nid pour chaque tentative d'accouplement et ces nids installés sur un support sont généralement situés sur des falaises et des pentes couvertes de touffes d'herbe, souvent en association avec d'autres espèces d'albatros (Robertson 1985, Weimerskirch *et al.* 1986).

2.4 Migrations

Pendant la saison de reproduction, les *D. chrysostoma* de l'île Bird se nourrissent probablement dans la zone sud-ouest vers la péninsule antarctique (Prince et Francis 1984, Rodhouse *et al.* 1990). Aux îles du Prince Edward les oiseaux reproducteurs se nourrissent principalement au nord du front polaire antarctique, de larges concentrations étant observées dans le front sub-antarctique (soit environ 350 km au nord des colonies) et dans la Zone du front polaire qui s'étend de ce front, au sud du front polaire antarctique (Abrams 1985, Hunter et Klages 1989). Des oiseaux venant de la zone Crozet-Kerguelen ont été observés dans les zones sub-antarctiques et antarctiques jusqu'à des distances de 1 850 km de leur nid (Weimerskirch *et al.* 1986, 1988).

Les déplacements hors de la saison de reproduction sont moins connus étant donné le nombre

relativement limité de récupérations de bagues. Les oiseaux se dispersent sur les eaux pélagiques et il semble que les adultes restent dans la zone sub-antarctique tandis que les jeunes et les oiseaux immatures peuvent aller jusqu'aux eaux subtropicales (Weimerskirch *et al.* 1985, Marchant et Higgins 1990). Les oiseaux immatures venant de Géorgie méridionale peuvent se déplacer tout autour de l'Antarctique, la plupart des oiseaux récupérés (très peu) provenant de la région australienne (Tickell 1967b, Prince *et al.* 1994). Toutes les récupérations des îles Campbell ont été faites dans la région australienne-néo-zélandaise. Dans les eaux néo-zélandaises, les *D. chrysostoma* sont communs dans les zones offshore (Marchant et Higgins 1990, J. A. Bartle comm. pers. chez Gales 1993).

3. Menaces

3.1 Persécutions directes

La mortalité accidentelle provoquée par les bateaux de pêche est probablement la menace principale (Prince *et al.* 1994, Brothers 1991). Bien que les *D. chrysostoma* ne soient pas l'espèce la plus commune de celles qui sont prises accidentellement par les longues lignes dans les eaux australiennes (Brothers 1991), elle est de plus en plus fréquente depuis que des observateurs de pêche se trouvent sur les bateaux pêchant en haute mer (N.P. Brothers comm. pers. chez Gales (1993). Adultes et jeunes sont tués.

Brothers (1991) calcule qu'au moins 1 375 *D. chrysostoma* sont tués chaque année dans les eaux du sud par la seule flotte japonaise pêchant aux longues lignes. Au cours des années 70 la pêche aux longues lignes a augmenté dans l'océan Indien. Des *D. chrysostoma* ont été tués en haute mer dans l'océan Indien et au large des côtes australiennes et néo zélandaises (Brothers 1991, Murray *et al.* 1993, J. A. Bartle comm. pers, N. P. Brothers comm. pers. chez Gales 1993).

La totalité des *D. chrysostoma* pris par les bateaux pêchant aux longues lignes dans les eaux de la Nouvelle-Zélande étaient immatures (Murray *et al.* 1993) bien que des oiseaux adultes et immatures soient pris dans l'océan Indien (N. P. Brothers comm. pers. chez Gales 1993). Cette espèce est prise également par de longues lignes dans les eaux autour des Kerguelen (Cherel *et al.* 1996). La mortalité liée à la pêche a été avancée comme la cause principale du déclin massif du taux de survie des jeunes en Géorgie méridionale (Prince *et al.* 1994). Etant donné la répartition pélagique des *D. chrysostoma*, Murray *et al.* (1992) concluent que cette espèce est plus vulnérable à la pêche aux longues lignes en milieu pélagique qu'à la pêche sur le plateau continental. Ceci confirme les conclusions de Brothers (1991).

Des *D. chrysostoma* sont également tués lors de collisions avec les câbles de manoeuvre des sondes des chalutiers pêchant dans la région néo-zélandaise (Bartle 1991a). Cet équipement n'est plus autorisé dans les eaux néo-zélandaises mais son usage, qui a été très répandu dans le passé, persiste dans certaines zones, notamment en haute mer. L'utilisation de câbles de sondes est actuellement déconseillée et a été interdite dans la Zone de convention CCAMLY (CCAMLY Convention Area) depuis la saison de pêche 1994/95.

Au cours des années 50, la récolte des oeufs n'était pas rare en Géorgie méridionale mais cette pratique semble avoir cessé en 1984 (Croxall *et al.* 1984, J. P. Croxall comm. pers. chez Gales 1993).

Les principaux prédateurs d'oeufs et de poussins sont les mouettes pillardes du sud (*Stercorarius skua lombergi*) et les pétrels géants du nord (*Macronectes halli*) (Moore et Moffat 1990b). L'incidence des chats sauvages et des rats (*Ratus norvegicus*) est "faible" semble-t-il (P. J. Moore comm. pers. chez Gales 1993).

3.2 Destruction de l'habitat

Inconnue.

3.3 Menaces indirectes

Sur les îles Campbell, les menaces envers les *D. chrysostoma* sont les mêmes que celles auxquelles doit faire face la population de *D. melanophris* qui occupe la même aire géographique, les deux espèces ayant été dans le passé l'objet de prédatons humaines et de nuisances dues à la présence de moutons. Les moutons ont été retirés du nord de l'île en 1970.

Les tiques sont susceptibles de compromettre la santé des oiseaux par infection virale (A. Heath comm. pers. dans Moore et Moffat 1990b).

Il n'y a pas de concurrence apparente avec les pêches commerciales pour la capture de proies. Le régime alimentaire de beaucoup de populations est inconnu. Par conséquent, il est impossible d'évaluer totalement la concurrence avec la pêche. En Amérique du Sud la menace principale identifiée pour la population des îles Diego Ramirez a été la pêche aux calmars (Schlatter 1984) mais on ne sait pas s'il y a eu conflit.

Il y a peu de renseignements sur d'autres facteurs susceptibles de menacer l'espèce. Des débris de plastique ont été trouvés dans des échantillons de nourriture de *D. chrysostoma* dans la région sud-africaine mais ce fait est rare et la masse ingérée était très petite (Ryan 1987). Un changement d'apport de nourriture dû au réchauffement de l'océan est considéré comme responsable d'un déclin de 90% de pingouins sauteurs (*Eudyptes chrysocome*) aux îles Campbell (Moors 1986) et semble indiquer qu'il s'agit d'un facteur contribuant à la réduction de la nourriture des albatros à cet endroit (C.J.R. Robertson comm. pers. chez Gales 1993).

3.4 Menaces touchant particulièrement les migrations

Les menaces pélagiques comportent notamment les prises accidentelles des bateaux de pêche mentionnées ci-dessus.

3.5 Exploitation nationale et internationale

Aucune n'est connue.

4. **Situation et besoins de protection**4.1 Protection nationale

Espèce totalement protégée en Australie, y compris dans sa Zone économique exclusive (à 200 milles nautiques) et dans tous les territoires extérieurs.

L'Australie envisage actuellement d'inscrire l'espèce sur la liste des espèces *vulnérables* au titre de la Loi sur la Protection des espèces en danger (1992). Endangered Species Protection Act 1992).

4.2 Protection internationale

Inconnue.

4.3 Besoins supplémentaires en matière de protection

Des recherches sont nécessaires sur la nature et l'importance de la mortalité due à la pêche aux longues lignes et autres opérations de pêche. Des méthodes destinées à réduire cette menace (telles que : perches tori (oiseaux), installations de nuit, lignes lestées, engins de lancer d'appâts) ont été mises au point et devraient être correctement évaluées et appliquées dans chaque type de pêche. L'évaluation des méthodes destinées à réduire les menaces devrait prendre en considération les effets sur la prise des espèces visées car les mesures ne seront appliquées en haute mer que si elles n'ont pas de conséquences sur l'efficacité et l'économie de la pêche. Les mesures visant à réduire les menaces ne devraient pas augmenter la prise accidentelle d'autres espèces. La coopération et la collaboration nationales et internationales entre les patrons de pêche, les pêcheurs, les ornithologistes et les responsables des règlements devraient être encouragées.

Une plus grande couverture d'observateurs scientifiques spécialistes des oiseaux de mer sur les bateaux pêchant en haute mer dans les Zones économiques exclusives des Etats de l'aire de répartition est nécessaire pour améliorer les données concernant les prises accidentelles, quantitativement et qualitativement. Actuellement, le rôle de la plupart des observateurs présents sur les bateaux est surtout d'enregistrer des données sur les prises d'espèces ciblées.

5. **Etats de l'aire de répartition (*Sites de reproduction)**

Afrique du Sud*
Australie *
Chili*
France *
Nouvelle-Zélande *
Royaume Uni *

Brésil

Eaux internationales (océan Pacifique, océan Atlantique, océan Indien, mers australes)

6. **Commentaires des Etats de l'aire de répartition**

7. **Remarques supplémentaires**

Cette espèce est considérée comme étant *pratiquement menacée* par Collar *et al.* (1994)

8. **Références**

Voir le document de référence à la fin du document pp. 191-196.